



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 22 janvier 2021
Greffe 2x_0134 + 0121_Préavis édités + Interpellation
5G_dhe

Réponse de la Municipalité à une interpellation « Déploiement d'antennes de téléphonie mobile 5G à Château-d'Oex »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers/ères,

PREAMBULE

Lors de la séance du Conseil communal du 29 octobre 2020, une interpellation à la Municipalité concernant le déploiement d'antennes de téléphonie mobile 5G à Château-d'Oex et signée par 9 membres du Conseil communal (Mmes et MM Carlos Almeida, Anastasia Andrey, Jean-Philippe Blum, Sylviane Clot, Susanne Germann, Pierre-Alain Gorgé, Jacques-François Pradervand, Raymond Vuadens et Yvonne Wespi) a été déposée.

REPONSES AUX QUESTIONS POSEES

1. Impacts de la 5G sur notre santé

Que compte faire la Municipalité pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impact sur la santé ?

La Municipalité n'a aucune compétence pour juger de l'impact de la 5G sur notre santé. Elle attend le préavis de la DGE (Direction Générale de l'Environnement) qui a lancé une période test dans 9 communes du canton. Les études actuelles montrent qu'il y a des risques pour la santé, mais n'apportent aucune preuve d'effets dommageables si les limites sont respectées. Dans tous les cas, la Municipalité ne donnera aucune autorisation tant que des méthodes de mesures certifiées par l'Institut fédéral de métrologie (METAS) ne permettent pas de contrôler le respect des valeurs limites de ces installations.



Réponse de la Municipalité à une interpellation « Déploiement d'antennes de téléphonie mobile 5G à Château-d'Oex »

2. Impacts de la 5G sur l'environnement

Que compte faire notre Municipalité pour freiner l'usage excessif des appareils connectés ?

Il s'agit bien là d'un débat de société et de l'évolution, qu'on le veuille ou non, du monde dans lequel nous vivons. Téléphone portable, wi-fi domestique ou public, micro-ondes ou autres font partie de notre quotidien. On peut toutefois renoncer personnellement, pour des questions d'éthique, à l'utilisation de cette technologie.

Le seul bras de levier de notre Municipalité est d'encourager les opérateurs à développer la fibre optique afin de couvrir une bonne partie si ce n'est l'entier de notre territoire communal.

3. Conséquences de l'implantation de la 5G sur notre environnement construit

La Municipalité ne pense-t-elle pas que cela va à l'encontre des efforts qui sont faits pour maintenir la qualité du bâti et pour faire venir de nouveaux résidentes et résidents dans notre commune ?

La Municipalité peut se baser sur les articles 50 et 63 du Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions.

L'article 50 mentionne, notamment, que la Municipalité peut prendre toutes mesures pour éviter l'enlaidissement du territoire communal. La Municipalité peut interdire les installations dont l'architecture ou l'exploitation ne sont pas en harmonie avec le site ou le quartier, ou sont de nature à causer une gêne sensible au voisinage.

L'article 63 autorise la Municipalité à limiter les dimensions des parties des constructions en saillie sur les toitures et les façades, notamment des antennes de radio ou de télévision.

4. Principe de précaution

La Municipalité pourrait-elle appliquer strictement le principe de précaution et mettre tout en œuvre pour stopper les procédures d'adoption et de réalisation de projets d'installations d'antennes 5G aussi longtemps que les questions liées à la santé et à l'environnement n'auront pas trouvé de réponses satisfaisantes ?

Le service cantonal compétent (DGE/DES) n'a pour l'heure pas donné d'autorisation pour les projets utilisant les nouvelles fréquences allouées par la Confédération, ce qui signifie que tous les nouveaux projets sont bloqués pour l'instant.

Les quatre antennes qui fonctionnent déjà en 5G sur le territoire communal sont des cas dits « bagatelle », sans délivrance de permis de construire, car sans changement de fréquence ni de puissance.

Pour les projets qui ont été mis à l'enquête et pour lesquels de nombreuses oppositions ont été déposées, nous sommes dans l'attente de la synthèse CAMAC, qui ne sera délivrée qu'après le résultat des tests effectués sur les 9 communes du canton choisies par le Conseil d'Etat.

La Municipalité pourra alors statuer sur la délivrance du permis de construire. En cas de refus, l'opérateur utilisera certainement son droit de recours auprès du Tribunal cantonal - Cour de droit administratif et public (CDAP), avec une issue bien incertaine au vu des bases légales en faveur de la téléphonie mobile.

Réponse de la Municipalité à une interpellation « Déploiement d'antennes de téléphonie mobile 5G à Château-d'Oex »

5. Planification des installations de téléphonie

La Municipalité pourrait-elle mettre en œuvre une planification des installations de téléphonie afin de pouvoir en maîtriser le développement sur son territoire ? Pourrait-elle, pour chaque transformation d'installation existante, prévoir une mise à l'enquête publique afin d'assurer la transparence ?

Il serait possible de prévoir un plan d'affectation qui définirait les zones où l'implantation d'antennes 5G pourrait être réalisable. La procédure de plan d'affectation qui définirait des zones possibles pour l'implantation d'antennes 5G serait longue (environ 2 ans) et coûteuse.

Quant à la mise à l'enquête publique systématique, elle est tout à fait possible et imposée par l'autorité, sauf si le projet ne prévoit pas de changement de fréquence ni de puissance. Dans de tels cas, une intervention physique des opérateurs sur site n'est même pas nécessaire et se fait d'une manière informatique sans passer par une autorisation cantonale et communale.

La Municipalité espère ainsi avoir répondu à l'interpellation « Déploiement d'antennes de téléphonie mobile 5G à Château-d'Oex ».

Ainsi adopté par la Municipalité le 22 janvier 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire adjointe


Eric Grandjean


Sophie Matthey

